



Route d'Aubonne 7  
1304 Cossonay-Ville

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### **Procès-verbal 02-2023 de la séance du 21 septembre 2023 - salle polyvalente Complexe des Chavannes Association intercommunale de la Piscine des Chavannes**

Les délégués de l'Association intercommunale convoqués par le Président, se réunissent ce jour afin de procéder à la tenue d'une séance du Conseil intercommunal de l'ASPIC.

#### Ordre du jour :

1. Accueil
2. Appel (liste des présences)
3. Approbation du PV de l'assemblée du 2 mai 2023
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Assermentation de nouveaux membres
6. Election au CODIR
7. Communications du CODIR
8. Préavis No 02/2023 relatif au budget 2024
9. Propositions individuelles et divers.

#### **Sous la présidence de Monsieur Alberto Mocchi**

##### **1. Accueil**

M. Alberto Mocchi préside les opérations et déclare la séance ouverte à 19h05. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

##### **2. Appel**

Mme Laurence Bastide procède à l'appel. 23 personnes sont présentes, 5 excusées et 6 absentes. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **3. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **4. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

### **5. Assermentation des nouveaux membres**

Mme Barbara Mange, Municipale (suppléante) à Sernarclens et M. David Courtois, Conseiller général (suppléant) à Dizy sont assermentés sous les applaudissements de l'assemblée.

### **6. Election au CODIR**

M. Jean-Claude Challet, Municipal à Cossonay est élu et assermenté sous les applaudissements de l'assemblée.

### **7. Communications du CODIR**

#### **Démission**

M. Alberto Mocchi informe l'assemblée qu'il donnera sa démission à l'issue de la prochaine séance. Un nouveau président devra donc être élu lors de la séance précitée.

#### **Visite chez le Préfet à Morges**

M. Frédéric Rossi prend la parole et informe l'assemblée que la visite chez le Préfet s'est bien déroulée. Ce dernier a cependant constaté qu'aucun règlement du Conseil intercommunal n'existait. Afin d'y remédier, un projet sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

#### **Cafétéria**

M. Albert Emery informe l'assemblée que la cafétéria est ouverte à tous.

#### **Règlement du personnel**

M. Yves Jauner explique que les Ressources Humaines sont en train de travailler sur le Règlement du personnel. Ce dernier sera présenté en mars ou en septembre 2024.

## 8. Préavis No 02/2023 relatif au budget 2024

La parole est donnée à M. Roger David Simon pour la lecture du rapport de la COGEF.

M. Michel Equey prend la parole et demande si l'assemblée peut avoir un aperçu de l'année 2023 étant donné qu'un déficit de CHF 250'000.- était prévu. M. Frédéric Rossi répond que certaines charges vont probablement diminuer et espère que la perte réelle sera plus faible que celle annoncée. Les cours d'Aquagym, depuis que le Fitness de Cossonay a cessé d'en donner, rencontrent un franc succès. L'Ecole de natation est également très populaire. Des cours supplémentaires pour les petits ont dû être ouverts et une équipe de waterpolo pour les 11-12 ans créée. La prudence a cependant été de mise concernant le montant des ventes d'abonnements mis au budget 2024.

M. Yves Jauner explique que les charges relatives au bâtiment correspondent à ce qui avait été mis au budget.

M. Michel Equey demande des précisions concernant les intérêts de la dette. Les explications sont données par Mme Rebecca Gabriel, Boursière.

Sans autre question sur le préavis 01/2023, M. A. Mocchi lit les conclusions :

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC

- vu le préavis intercommunal No 02/2023 relatif au budget 2024
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

### décide

- d'accepter le budget 2024 tel que présenté.

Les conclusions du préavis sont approuvées à l'unanimité.

Remerciements vont à la commission, au CODIR et à la Boursière pour le travail effectué.

## 9. Propositions individuelles et divers

M. Roger David Simon demande si des commissions ad-hoc devront être nommées concernant l'étude du règlement du Conseil intercommunal et le règlement du personnel. M. Jauner répond que des commissions seront effectivement nommées.

La date de la prochaine séance sera communiquée prochainement.

La parole n'est plus demandée. Il est 19h35, M. Alberto Mocchi lève la séance et remercie le CODIR ainsi que toutes et tous pour le travail accompli.



Le Président :  
Alberto Mocchi



La Secrétaire :  
Laurence Bastide